

Modalités de l'évaluation

L'évaluation du stage comprend quatre modalités : trois qui évaluent chacune des composantes du stage et une quatrième qui permet à l'étudiant de se prononcer sur la qualité de son milieu de stage et de l'encadrement qu'il a reçu. Le document « échelle de notation » donne des indications sur le système de notation.

I. GRILLES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES MISES EN PRATIQUE PENDANT LE STAGE (représente 40 % de la note du stage - FORMULAIRE 6)

L'évaluation des compétences est un processus continu. À mi-parcours, le chargé d'enseignement pratique (CEP) et l'étudiant remplissent la «Grille d'évaluation des compétences mises en pratique (mi-parcours)» et en discutent ensemble. Cette première évaluation est formative. Elle aide l'étudiant à identifier ses forces, les éléments sur lesquels il doit davantage travailler et à faire le point sur son projet. À la fin du stage, l'étudiant et le CEP se rencontrent pour faire le bilan du stage, discuter des acquis personnels et professionnels de l'étudiant et évaluer jusqu'à quel point il a su profiter des occasions d'apprentissage offertes. Ils remplissent la «Grille d'évaluation des compétences mises en pratique (fin de stage)». Cette deuxième évaluation est sommative et compte pour 40 % de la note globale. Le CEP doit faire parvenir le formulaire 6 au coordonnateur de stage.

II. GRILLE DE L'ÉVALUATION DE L'EXPOSÉ ORAL DU PROJET DE STAGE (représente 20 % de la note du stage – FORMULAIRE 8)

À la fin de son stage, l'étudiant présente son projet aux autres stagiaires, aux CEPs, aux professeurs-responsables des stages et à des professeurs académiques. La durée de la présentation est de 10 minutes. L'étudiant peut utiliser des diapositives, mais il peut aussi exploiter d'autres moyens. Une période de questions suivra sa présentation; si l'auditoire n'a pas de question, il demandera un avis sur des dimensions de son projet.

Les professeurs, les CEPs et les professeurs-responsables des stages évaluent les présentations à l'aide la «Grille d'évaluation de l'exposé oral». La compilation des évaluations est transmise à l'étudiant par le coordonnateur de stage. Cette évaluation compte pour 20 % de la note globale.

III. GRILLE D'ÉVALUATION DU RAPPORT DE STAGE ET DE LA RÉFLEXION CRITIQUE (Le rapport représente 30 % de la note du stage / la réflexion critique représente 10% de la note de stage – FORMULAIRE 9)

Le stage fait l'objet d'un rapport et d'une réflexion critique. Les deux documents doivent être remis le 1^{er} mars pour ceux qui font leur stage à l'automne et le 1^{er} juillet pour ceux qui le font à l'hiver. Les critères d'évaluation du rapport et de la réflexion critique sont décrits dans la «Grille d'évaluation du rapport de stage et de la réflexion critique». Le rapport compte pour 30 % et la réflexion critique pour 10 % de la note globale. Les contenus proposés ci-dessous servent à guider la rédaction mais peuvent varier selon le type de projet réalisé.

1. Contenu du rapport

Contenu	Nb de mots (à titre indicatif)
Résumé : Résume l'essentiel du travail tout en conservant l'information significative et les points saillants du rapport. Il comprend un énoncé de la situation ou de la problématique, une brève explication du projet, une description de la méthode, une synthèse des principaux résultats	350 mots (1 page)
Table des matières	
Introduction : Description du projet, incluant les objectifs et les productions attendus	700 mots (2 pages)
Contexte : Description du contexte et de l'enjeu lié à la situation ou à la problématique de santé publique visée	700 mots (2 pages)
Synthèse critique des écrits pertinents : Sélection de dix textes pertinents à la réalisation du projet et de deux ou trois autres sur la méthodologie choisie pour réaliser le projet.	1400 mots (4 pages)
Démarche : Description et justification des étapes, des méthodes et des outils utilisés pour atteindre les objectifs et réaliser le projet.	1750 mots (5 pages)
Résultats : Analyse et interprétation de l'information recueillie, identification des principales retombées du projet et recommandations pour la suite.	1750 mots (5 pages)
Conclusion : Résume les points importants de l'analyse et des résultats et introduit une perspective sur la continuité du projet	350 mots (1 page)
Références et annexes pertinentes	1400 mots (4 pages)
Total	7000 à 8750 mots (20 à 25 pages) Maximum

2. Contenu de la réflexion critique

Pistes de réflexion	Nb de mots (à titre indicatif)
<p>Réflexion critique et constructive sur sa pratique :</p> <p>L'étudiant identifie les apprentissages réalisés et utiles pour sa pratique ainsi que les connaissances mobilisées pendant son stage. Qu'avez-vous appris? Quelles capacités et manifestations du référentiel avez-vous exercé ? Lesquelles aimeriez-vous approfondir? Qu'en retirez-vous pour votre future pratique? Il reconnaît ses forces et ses lacunes et discute des stratégies pour s'améliorer.</p> <p>L'étudiant fait un retour sur son expérience de stage. Il analyse son intégration dans le milieu et examine l'évolution de sa perception du rôle du professionnel ou du gestionnaire de santé publique.</p> <p>Il expose les leçons apprises de son expérience : Quel est l'élément de votre projet dont vous êtes le plus fier? Quelles sont les principaux obstacles auxquels vous avez été confrontés et comment les avez-vous surmonté?</p>	1000 mots (2 à 3 pages)

Enfin, si vous aviez à refaire ce travail, que feriez-vous différemment? Quelle est la valeur ajoutée de votre projet pour votre milieu de stage?	
---	--

3. Forme du rapport de stage et de la réflexion critique

L'étudiant suit les mêmes règles de présentation que celles du *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires*. Il peut envoyer son rapport à la Direction du programme en version électronique.

- Longueur du rapport de stage : **vingt (20 à 25) pages**, double interligne
- Longueur de la réflexion critique : **2-3 pages**
- Marges d'environ 2 à 3 cm en haut, en bas et à droite de la feuille. Quant à la marge de gauche, elle doit être de 4 à 5 cm afin de permettre une lecture facile une fois le document relié
- Uniformité des caractères (police 11 ou 12 pt) foncés et lisibles
- Références bibliographiques : Suivre les règles habituelles de disposition
- Annexes soigneusement sélectionnées pour ne pas alourdir le texte principal
- Rédaction de qualité (langue, syntaxe et orthographe)

Le stagiaire peut aussi se référer au « *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires* » publié par la Faculté des études supérieures disponible à l'adresse suivante :

<http://www.bib.umontreal.ca/theses/redaction.htm>.

4. Règles pour le dépôt des rapports de stage:

Les étudiants doivent obligatoirement déposer à leur(s) CEP(s) une version de leur rapport de stage un mois après la fin de leur stage pour permettre au CEP de commenter le document. Ils doivent ensuite déposer le rapport final sur studium au plus tard le 1er juillet pour les stagiaires de l'hiver et le 1^{er} mars pour les stagiaires de l'automne. Aucun délai supplémentaire ne sera accepté, 5% de la note sera retranché pour chaque jour de retard.

L'évaluation des rapports de stage est sous la responsabilité des responsables d'option qui peuvent déléguer ce travail à un professeur. Le professeur responsable de l'évaluation en discute avec le CEP, met les commentaires ainsi que la note finale et les fait parvenir au stagiaire et au CEP.

IV. APPRÉCIATION DU STAGE PAR L'ÉTUDIANT (FORMULAIRE 7)

L'étudiant évalue tous les aspects de son stage : planification, déroulement, encadrement, milieu de stage. Il complète le formulaire « Appréciation du stage par l'étudiant ». L'évaluation est confidentielle. La Direction du programme en prend connaissance et effectue, si jugé approprié, un retour auprès du milieu de stage. L'étudiant doit obligatoirement compléter cette évaluation avant d'obtenir l'évaluation de son rapport de stage.

ÉCHELLE DE NOTATION

Excellent	A+	4,3		90-100 %
Très bon	A	4,0		85-89 %
	A-	3,7		80-84 %
Bon	B+	3,3		77-79 %
Moyen	B	3,0		73-76 %
	B-	2,7	*	70-72 %
Inférieur aux attentes	C+	2,3		65-69 %
	C	2,0	**	60-64 %
Échec	C-	1,7		- 60 %

*Note de réussite dans un programme aux études supérieures

** Note de passage à un cours aux études supérieures